



CTSD du 16 février 2021

Déclaration préliminaire FSU22

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD.

La FSU tient à remercier les services de la Direction Académique pour les documents adressés qui nous ont permis d'appréhender de manière précise la situation du département.

La rentrée 2021 se prépare avec un budget qui n'est pas à la hauteur des enjeux de la situation exceptionnelle dans laquelle nous sommes. La prochaine rentrée s'annonce une nouvelle fois très difficile dans le département. Les dotations en baisse vont considérablement dégrader la prise en charge des élèves dont les effectifs dans les classes s'alourdissent de nouveau. Déjà, de nombreux établissements scolaires nous ont alerté sur ce point. Nous pouvons vous citer pour exemple les collèges de Callac, Loudéac, Coppens de Lannion...les lycées de Dinan, Lannion, Lamballe, Saint-Brieuc...

Le volant d'heures supplémentaires imposées aux enseignants va inévitablement peser sur les conditions d'exercice du métier et les conditions d'apprentissages de nos élèves alors que les collègues s'épuisent déjà au quotidien. Il va aussi générer des mesures de cartes scolaires particulièrement injustes et des compléments de service incompréhensibles. Sur ce point, la situation des collègues amenés à compléter leur service sur un autre établissement alors qu'il y a les heures (en HSA) dans leur établissement est clairement insupportable.

Les établissements scolaires en milieu rural sont particulièrement impactés avec ce mode de gestion qui diminue la présence effective d'enseignants dans ces territoires qui se sentent alors abandonnés.

Alors que les conseils d'administration se tiennent actuellement dans les établissements scolaires, les familles et les personnels découvrent l'ampleur des suppressions de postes envisagées, mais aussi la réduction de l'offre de formation, la diminution des cours à effectif allégé, la mise en concurrence des disciplines.

Pour améliorer les conditions de rentrée, il est nécessaire de doter les établissements en heures-postes à la hauteur des besoins, sur la base d'un constat clair des effectifs, et de transformer, dès à présent, des HSA en heures-postes afin d'améliorer la prise en charge de tous les élèves. Compte tenu du contexte sanitaire qui a creusé les inégalités à tous les niveaux, il est indispensable, pour l'année scolaire prochaine, d'abaisser le nombre d'élèves par division.

La gestion de la crise sanitaire par le gouvernement est chaotique : manque de masques, de tests, et aujourd'hui de vaccins. Les arbitrages différés, l'organisation à géométrie variable de l'enseignement « hybride » selon les établissements génère la confusion et le stress pour les élèves et les familles et des inégalités entre établissements. Les écarts de traitement entre le réseau public et privé confessionnel poussent parfois les parents à demander le retour en classe entière à l'heure où, au contraire, les scientifiques préconisent de tout faire pour limiter la circulation du virus et de ses variants.

En outre, les écarts de traitement sur la question de l'Éducation Physique et Sportive (classes « danse CHAD » en lien avec les conservatoires autorisés à pratiquer en salle, pratique physique possible en gymnase à l'université et pas dans le second degré...) créent confusion et incompréhension chez les élèves et les parents et impactent fortement le moral des professeurs d'EPS, usés, qui se sentent clairement maltraités car amenés à travailler dans des conditions inacceptables. Le mépris affiché nous questionne beaucoup car il révèle, encore une fois, la méconnaissance du métier : enseigner l'EPS n'est pas faire « gigoter » nos jeunes, comme voudrait le faire croire notre Ministre. Le buzz autour du dispositif « 30' de sport par jour » ne doit pas faire oublier les besoins réels en heures d'enseignement.

La crise a montré l'importance des services publics présents partout sur le territoire, pourtant, les différentes réformes en cours vont dans le sens d'un affaiblissement et d'une précarisation. Outre la loi de la Transformation de la Fonction Publique qui a supprimé le contrôle que les CAP exerçaient depuis 75 ans sur les opérations de carrière et dont nous examinons aujourd'hui la transcription avec les Lignes Directrices de Gestion, plusieurs projets suscitent des craintes. Ainsi, le projet de loi 4D, qui représente potentiellement une nouvelle étape de la décentralisation, menace la santé des élèves et leur réussite scolaire par le transfert de la santé scolaire à des départements en situation budgétaire compliquée, ou des adjoints gestionnaires placés sous l'autorité

fonctionnelle des collectivités territoriales... en attendant, demain, une nouvelle tentative de transfert de l'orientation scolaire à la région ? La FSU s'oppose à ce projet de loi et exige le maintien des personnels dans la fonction publique d'Etat.

La FSU22 dénonce la volonté du ministère de mettre dès à présent, en application son projet d'auto-évaluation des établissements scolaires contenu dans la loi « pour une école de la confiance » de juillet 2019, alors que les personnels des établissements scolaires se débattent avec la mise en place des protocoles sanitaires successifs et luttent pour corriger les inégalités consécutives au confinement. Poursuivre ce dispositif chronophage et abscons est une maltraitance de l'institution. Cette auto-évaluation vise à faire porter à l'établissement la responsabilité des difficultés rencontrées. Le SNES-FSU demande au ministre de renoncer à ce dispositif qui n'a rien à voir avec la nécessité de faire des diagnostics puis de fixer, à tous les établissements, sur tout le territoire, des objectifs ambitieux à la condition *sine qua none* de leur donner tous les moyens humains et matériels nécessaires pour les réaliser. Les « performances » immédiatement quantifiables mesurent des indicateurs mais pas la qualité du service public d'éducation qui a pour objectif le progrès de fond sur le long terme.

De la même manière, alors que la formation initiale est un enjeu essentiel, la réforme des concours et des masters MEEF va conduire à compliquer l'année du concours, à précariser les étudiants et à rebasculer les stagiaires à temps plein comme en 2010.

Du côté des traitements, ce n'est pas la soi-disant revalorisation indigente, laissant de côté les deux tiers des enseignants et négligeant les autres personnels, qui permettra d'améliorer le pouvoir d'achat en constante diminution depuis 10 ans.

Dès le 1^{er} décembre, des personnels parmi les plus précaires, en première ligne dans la lutte contre le virus, notamment dans les couloirs et sur le temps de la restauration, les AED, se sont massivement mobilisés pour revendiquer entre autres une amélioration de leurs conditions de travail, une meilleure rémunération et des perspectives professionnelles. Leur rôle indispensable dans les établissements doit être reconnu.

La semaine dernière, était la date anniversaire de la Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui a 16 ans. A cette occasion, la FSU22 tient à attirer l'attention des instances départementales sur la situation des AESH qui ont subi une dégradation de leurs conditions de travail avec l'instauration des PIALS et qui, à ce jour, ne font l'objet d'aucun bilan malgré nos demandes répétées. Les AESH sont une nouvelle fois les grand-es oubliés-es du budget 2021 car, aucune revalorisation de salaire n'est prévue pour ces personnels.